

F.B.F.P. – B.P.F.

CRITERES D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

Dans le cadre du programme de cette année des compétitions nationales, il a été décidé de proposer à votre province l'organisation :

- du Championnat de Belgique des catégories d'âges (minimes - cadets - juniors - espoirs)
- du Championnat de Belgique Doublettes Messieurs/Mixtes et Dames (32 Eq. M. / 16 Eq. D.)
- du Championnat de Belgique Triplettes Messieurs/Mixtes et Dames (32 Eq. M. / 16 Eq. D.)
- de la Coupe de Belgique Interclubs Messieurs et Dames (16 Clubs M. / 16 Clubs D.)
- de la Coupe de Belgique Interclubs Vétérans Messieurs et Dames (8 Clubs M. / 8 Clubs D.)

Nous vous précisons ci-après les conditions qui assortissent notre proposition et dont le respect doit être garanti par la province attributaire.

1. DROIT D'ORGANISATION.

- Il est calculé sur base d'un montant défini annuellement par le Faïtier .

Pour cette année :	- Championnat de Belgique Catégories d'âges :	2,00€/joueur
	- Championnat de Belgique Doublettes :	2,00€/joueur
	- Championnat de Belgique Triplettes :	2,00€/joueur
	- Championnat de Belgique Interclubs :	<i>Forfait de 670,00€</i>
	- Championnat de Belgique Interclubs Vétérans :	<i>Forfait de 250,00€</i>

2. CRITERES MATERIELS.

a) Date :

Le comité FAITIER fixe annuellement la date du championnat.

b) Terrains :

Leurs dimensions minimales sont :

- de 12 m. x 2 m. pour des terrains accolés sans couloir de séparation
- de 12m. x 3 m. pour des terrains isolés.

Dans le cas où les terrains n'ont pas de couloir de séparation, les terrains extérieurs du cadre de jeu (début et fin) doivent avoir les dimensions de 12 m. x 2,50 m.

Si l'emplacement le permet, ces dimensions peuvent évidemment être augmentées à 15m x 4m.

Il faut également veiller à ce que des protections efficaces soient installées dans tous les cas où la sécurité des joueurs/joueuses et des spectateurs le justifiera.

La numérotation sera faite dans un ordre chronologique et de manière visible et durable en accord avec le Président Sportif de la Fédération concernée.

Celle adoptée pour les terrains du tournoi connexe sera telle qu'aucune confusion ne soit possible.

Pour le sol, des exigences seront précisées en fonction de la nature des terrains proposés. La nature de ces terrains sera immuable pendant toute la compétition.

Journées nationales : le nombre est fonction de l'organisation accordée, à savoir :

- Catégories d'Âges (minimes - cadets - juniors - espoirs) : 55 terrains numérotés de 1 à 55 (48+7 réserves).
- Doublettes, triplettes et interclubs Vétérans : 30 terrains numérotés de 1 à 30. (24+6 réserves).
- Interclubs : 55 terrains numérotés de 1 à 55. (48 + 7 réserves)

Dans chacun des championnats nationaux, un cadre d'honneur de huit terrains de 12m x 2,50m. (minimum), avec une ligne de perte périphérique de 50 cm sera obligatoire. Ce cadre d'honneur sera ceinturé de barrières "Nadar".

Ces huit terrains pourront être utilisés durant l'ensemble de la journée.

L'organisateur doit prévoir des terrains en suffisance pour le tournoi connexe.

c) Eclairage :

Bien que nous comptons que tout soit terminé avant la nuit, il faut néanmoins prévoir un bon éclairage du cadre d'honneur.

d) Amplification :

Nous devons disposer d'une amplification de qualité; elle devra porter distinctement sur toutes les pistes ainsi que dans les locaux où peuvent se rassembler les joueurs et les joueuses entre deux parties. Le poste de commande sera situé au secrétariat du championnat.

e) Salle :

Une salle convenable sera mise à notre disposition pour la proclamation des résultats.

Elle devrait procurer des places assises pour +/- 200 personnes.

Une amplification y sera prévue de même que le matériel pour l'exposition des trophées, des maillots et des médailles.

Nous devons aussi y disposer d'un podium pour 4 équipes.

Un local pour contrôle anti-dopage est également à prévoir. (Voir règlement xxxx)

f) Secrétariat :

D'une surface d'au moins 30 m², il sera installé dans un local isolé, proche des terrains de jeu, et pourra être très aisément rendu inaccessible aux joueurs et joueuses.

Il sera équipé du matériel habituellement prévu : tables, chaises, etc ... et amplification et, si possible, une photocopieuse.

Un raccordement électrique avec un minimum de 4 prises de 220 volts doit être prévu.

Nous devons aussi disposer, entre 07.45 h. et 09.00 h. d'un emplacement suffisant pour la prise des inscriptions (minimum 5 tables et 10 chaises).

Les organisateurs prévoiront également des tickets de repas (1) et de consommations (6) pour les officiels et les arbitres.

g) Plans :

Des plans détaillés du lieu de situation des installations proposées devront être communiqués en même temps que votre proposition.

Il serait très intéressant que ces plans soient accompagnés d'une description suffisante des lieux.

Un fléchage directionnel est à mettre en place. Il comportera tout simplement l'indication "PETANQUE" (dimensions minimales de 80 cm x 20 cm)

Nous vous demanderons plus tard de nous fournir, en nombre suffisant pour diffusion, des plans de situation et d'accès à l'endroit retenu ainsi que de l'implantation des terrains.

h) Utilités :

Toutes utilités ordinaires, toilettes, notamment (très important) doit recevoir un fléchage adéquat dans les deux langues nationales (boissons - restauration - indications diverses - ...).
Buvette(s) et salle(s) pour restauration sont aussi indispensables.
Parkings pour voitures et cars également.
Des permanences téléphoniques sont aussi nécessaires.

Pour les officiels et les arbitres, 10 places de parking sont à réserver à côté du secrétariat du jour.

i) Tournois connexes :

L'organisateur peut mettre sur pied, simultanément, un tournoi connexe dont les coordonnées principales lui seront précisées.
Le projet de règlement de ce tournoi doit être soumis, dans les délais prévus, à l'approbation de la F.B.P.-B.P.F.

j) Prix, maillots, trophées et médailles :

La dotation des championnats incombe à la F.B.P.-B.P.F.
Toute dotation de l'organisateur ou d'un autre mécène sont les bienvenues

k) Organisation technique :

L'organisation technique de la journée nationale est à la charge totale de la F.B.P.-B.P.F.

l) Sponsors- Publicité :

La F.B.P.-B.P.F. accorde le patronage de ses compétitions avec un droit de présence.
Par conséquent, toute publicité, sous quelle forme que ce soit (programme, affiche, panneau publicitaire, stand d'exposition ou de vente, ...) au profit de concurrents n'est absolument pas admise.
Toute autre forme de sponsorship ou de publicité est, par contre, parfaitement autorisée à l'organisateur, en respect des lois en vigueur dans notre pays.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que, désireuse d'éviter la répétition de certaines expériences désagréables, la F.B.P.-B.P.F. exercera, dans l'intérêt de tous, un contrôle sévère mais juste des installations proposées et n'hésitera pas à refuser une proposition insuffisante.

Elle n'admettra dès lors que des installations existantes, propres à l'organisation de compétitions nationales, c'est à dire des installations n'exigeant pas de travaux d'aménagements importants.

Elle préférera d'autre part un endroit non clos, ouvert au public, de manière à faire oeuvre de propagande, de même d'ailleurs, qu'une localité à facilités pour communication, restauration, ...

Toutes les précisions souhaitables seront communiquées à l'organisateur en temps opportun.

Il faut d'ailleurs noter que des exigences particulières, fonction d'éléments locaux propres, pourront être définies quand l'endroit aura été arrêté.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.